

Communiqué de presse

12 octobre 2016

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU POTABLE DES 2017 :

**une approbation unanime
sur un volet majeur de l'offre de services à la population**

Le conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc s'est réuni spécialement le mardi 11 octobre pour examiner le projet de transfert de la compétence eau potable à l'intercommunalité.

Transfert imposé par la loi NOTRe d'ici le 1er janvier 2020.

Compte tenu des enjeux capitaux liés à ce dossier, le rapport présenté proposait d'opérer le transfert dès le **1er janvier 2017**.

Ce dossier a été travaillé pendant une année complète par un groupe de travail dédié composé d'élus des 4 communes et appuyé par un cabinet spécialisé sur le sujet.

Le rapport a été présenté par les 4 maires avant de faire l'objet d'un débat.

Il a fait l'objet d'un vote unanime des élus, convaincus de l'utilité de ce transfert anticipé.

La démonstration repose sur trois points principaux :

- en procédant au transfert, les 4 communes favorisent **une gestion optimisée de la ressource et de la distribution d'eau** du fait de la globalisation des contrats existants ; gestion optimisée en termes d'économie de moyens et de réduction des charges.
- le transfert de cette compétence eau potable est un facteur déterminant du **renforcement de l'intégration des 4 communes, déjà très élevée**, et favorise l'affirmation de la CCVC et de son projet de territoire.
- au-delà de la validation de ce transfert, le premier semestre 2017 sera mis à profit pour **préciser les modalités d'exécution dudit transfert** : mode de gestion retenu, articulation entre plan d'investissement et tarification optimisée, organisation du service et gestion du personnel dédié notamment.

Le bureau exécutif communautaire assurera le suivi et la validation du processus.